



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médaille d'honneur

Question écrite n° 39202

## Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la déception des sapeurs-pompiers à l'égard du peu de considération dont ils bénéficient auprès de leurs autorités de tutelle. Ainsi, lors de la promotion du 14 juillet 2013, ils ont été amèrement déçus du faible nombre de sapeurs-pompiers auxquels a été décernée la nouvelle médaille de la sécurité intérieure (95) par rapport à leurs collègues de la police nationale (193) ou de la gendarmerie (198). Les nominations ou promotions de sapeurs-pompiers dans les grands ordres nationaux sont effectivement anormalement rares au regard de leur dévouement, du nombre et du danger de leurs diverses missions et de la popularité légitime dont ils bénéficient auprès de leur concitoyens. Il aimerait donc connaître les raisons de cette inégalité de reconnaissance de l'État envers ce corps exemplaire et les dispositions susceptibles d'être prises pour revaloriser et mettre à l'honneur ces acteurs essentiels de la sécurité civile et de notre modèle de secours.

## Texte de la réponse

La médaille de la sécurité intérieure récompense des services exceptionnels et ne fait pas double emploi avec la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers. Concernant cette décoration, outre la promotion de juillet 2013, le ministre de l'intérieur a procédé à une promotion exceptionnelle lors du 120e anniversaire du congrès des sapeurs-pompiers, en décorant 120 pompiers de cette médaille (12 pour l'échelon Or, 13 pour l'échelon Argent et 95 pour l'échelon Bronze). Lors de ce congrès à Chambéry, le président de la République a pris l'engagement de mieux reconnaître le métier de sapeur-pompier, notamment à travers les ordres nationaux. Les nominations et les promotions dans l'Ordre National du Mérite effectuées au mois de novembre 2013 sont la première traduction de cet engagement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Jégo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39202

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2013](#), page 10503

**Réponse publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 1098